

## RAPPORT N°10 : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL – OPTIMISATION DU RÉEMPLOI (acquisition de 2 caissons pour matériauthèque)

M. le Président expose :

Ambert Livradois Forez est équipé de 7 déchetteries qui sont des lieux de tri, et en particulier pour les emballages recyclables. L'atteinte de l'objectif de 55 % du taux de valorisation fixé par l'Etat contraint à détourner des flux non recyclables une partie des déchets, dont une certaine part est réutilisable : matériaux de bricolage, de construction, etc.

### Objet de l'opération :

Installer des caissons maritimes dans la déchetterie d'Arlanc et Vertolaye, appelés « caissons matériauthèque » afin que les usagers y déposent leurs matériaux et objets de bricolage et construction encore en bon état (parpaings, carrelage, équerres, isolant, tuyaux, ...). Ces objets ne seraient alors plus des déchets mais deviendraient des objets récupérables par d'autres usagers afin de leur donner une seconde vie.

Dans le cadre de loi TECV, de la loi Economie Circulaire et du PRGD, ce projet permettra de réduire les déchets et d'augmenter le taux de valorisation des déchets.

### Objectifs poursuivis :

Collecter et détourner des objets qui auraient été enfouis en décharge ou traités par le recyclage, en leur donnant une seconde vie.

Faire baisser la quantité de déchets enfouis.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

NATURE DES DEPENSES	Montant H.T.
Dépenses d'ingénierie	
Travaux	
Acquisitions	11 700,00 €
Autres (à préciser)	
<b>Total</b>	<b>11 700,00 €</b>

FINANCEMENTS		Montant H.T.	Pourcentage
Union européenne	<input type="checkbox"/> sollicité		
	<input type="checkbox"/> attribué		
DSIL	X sollicité	3 510,00 €	30,00 %
DETR	<input type="checkbox"/> sollicité		
	<input type="checkbox"/> attribué		

Conseil régional	☐ sollicité		
	☐ attribué		
Conseil départemental	☐ sollicité		
	☐ attribué		
Communauté de communes ou d'agglomération	☐ sollicité		
	☐ attribué		
Établissements publics (ADEME, Agence de l'eau,...)	☐ sollicité		
	☐ attribué		
Total financements publics		3 510,00 €	30,00 %
Fonds propres		8 190,00 €	70,00 %
Emprunt – Crédit bail			
Total autofinancement		8 190,00 €	70,00 %
Autres (à préciser)			
Total général		11 700,00 €	100,00 %

Sur proposition du Président,

**Délibération,**

il vous est proposé :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel et de solliciter un financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant de 3 510 € ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.